

Bi-mensuel romand № 118 2 octobre 1969 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Claude Bossy Ruth Dreifuss Jean-Jacques Dreifuss Jean-Claude Favez Henri Galland André Gavillet Marx Lévy Christian Ogay

Le Nº 119 sortira de presse le jeudi 23 octobre 1969



# Après la fête du peuple jurassien, une évidence: l'heure est à la médiation

Il faut parcourir le Jura. Sur les routes, une impression naïve, irréfléchie, mais après tout significative : vous observez machinalement les plaques minéralogiques des voitures croisées, elles portent écusson bernois, et vous pensez : que de Bernois, par ici. Ce ne sont pourtant pas des Bernois de Berne, mais des Jurassiens; vous ne les aviez pas d'emblée identifiés sous la peau de l'ours. Le Jura ne coïncide donc pas dans votre esprit avec le concept traditionnel de Berne. C'est révélateur.

Mais aussi sur ces routes tourmentées, dans ces vallées, à travers ces cluses, vous sentez mal où est le centre; à Moutier, à Delémont ? Surprise, de même, quand on découvre à Tramelan, adossé aux Franches-Montagnes, les drapeaux bernois ostensiblement arborés. Où donc est l'unité du Jura ?

A parcourir le Jura, le pays vous livre ainsi, d'emblée, deux évidences. Ce n'est pas une terre bernoise, mais c'est aussi une terre tourmentée, cloisonnée, « clusionnée ».

#### Conférence de presse

A neuf heures, Delémont s'éveille à peine; le dimanche est déjà un lendemain de fête, un aprèssamedi. Dans la ville dormante, conférence de presse matinale, à la débonnaire. Pour entendre les exposés, le public est admis; il occupe les tribunes, le fond de la salle; sur un podium de scène de vieux théâtre, les orateurs sont assis, surélevés; sous la scène, à leur droite, une buvette et une caisse enregistreuse; on sert les consommations, on tipe pendant que se développent les exposés et que, lentement, les auditeurs replient le journal du matin; qui a l'habitude des assemblées politiques n'est guère dépaysé; c'est une conférence de presse dans le style congrès-café-crème.

A rapprocher du côté bon enfant de la fête; on y retrouve les traits de la vraie liesse populaire: les chars humoristiques sont du travail d'amateurs; ils en ont la spontanéité; on n'est pas aux insipides Fêtes de Genève! lci s'expriment des gens qui ont quelque chose à dire à leurs concitoyens; le spectacle est gratuit; et c'est la marque d'une réjouissance commune. Dans la foule domine un sourire comme au spectacle où Guignol rosse Pandore. Les Jurassiens réclament des libertés, leur liberté, mais dans leur fête, ils ne jouent pas au peuple martyr. Quelle leçon politique se dégage donc de la Fête à Delémont? Sous cette spontanéité et cet humour, aux antipodes mêmes d'un climat de violence que l'on feignait de redouter, que se cache-t-il?

#### **Une confirmation**

Le plan du gouvernement bernois était apparu aux yeux de nombreux observateurs comme généreux, parce que Berne cessait de considérer son territoire comme inaliénable et intangible, admettant que le Jura puisse se détacher du vieux Canton par auto-détermination. Au niveau des principes, la concession est de taille, il est vrai. Mais elle est accompagnée d'une procédure dont on veut qu'elle permette d'en finir, une fois pour toutes. Aux propositions de la commission Petitpierre, Berne apporte deux modifications essentielles (expressément sanctionnées par le Grand Conseil) : refus de la médiation, plébiscite sur la séparation dès que le Grand Conseil sera saisi d'un projet d'autonomie.

### **Guerre** intercantonale

Il est possible que les districts séparatistes choisissent dans ce cas l'indépendance. Dans le déchirement; non pas à l'idée de se séparer de Berne, mais du Jura Sud. A supposer donc que les séparatistes jouent le jeu plébiscitaire bernois, ils ne renonceront jamais à reconquérir l'unité jurassienne. La séparation ne sera acceptée que comme provisoire. Rien, donc, n'aura été résolu définitivement. Pire, la situation sera aggravée. La lutte, alors, ne sera pas menée par un mouvement, mais par des autorités cantonales. Elles auront, par des actions désormais officielles, de larges possibilités de manœuvre. La lutte avec Berne deviendra une rivalité intercantonale; en dramatisant on irait après la séparation vers une situation irlandaise.

C'est une désastreuse politique. Le plan bernois y conduit. Le moment est donc venu pour la Confédération et les Cantons d'intervenir avant que ne soit engagé un processus irréversible.

#### Un statut d'autonomie

Dès lors il faut de toute évidence mettre l'accent sur un statut d'autonomie. D'abord il permettra de sauvegarder l'unité jurassienne. On mesure la force de ce sentiment d'appartenir à un même peuple, aujourd'hui, où la scission est du domaine du possible. Tous les séparatistes avec lesquels nous avons discuté parlent avec émotion d'une séparation Jura-Nord Jura-Sud, malgré les antagonismes, durcis par des années de lutte. Qui pourrait admettre, de gaieté de cœur, qu'une frontière puisse partager les eaux de l'étang de Gruère ? Mais l'absurdité d'une division est ressentie, de même, dans le sud. L'apparition d'une troisième force, avec des répondants à Tramelan, à Saint-Imier, défendant un programme d'une certaine audace, au point qu'il a surpris les observateurs, est la preuve de la vigueur du patriotisme jurassien.

A partir du moment où l'unité jurassienne est ressentie au moins comme le refus d'une séparation entre Jurassiens, il serait inadmissible que Berne jouât avec ce désir d'unité, et que la conscience des Jurassiens d'être un seul peuple soit utilisée pour mettre en échec, à travers des scrutins où serait brandi l'épouvantail d'un Jura coupé en deux, l'idée même de l'indépendance jurassienne.

Il faut donc aider l'unité jurassienne à s'exprimer; la commission Petitpierre a travaillé dans ce sens, c'est la partie la plus positive de son travail; or cette unité s'affirmera et se développera à travers un statut d'autonomie véritable. Il faut pour cela que Berne se dessaisisse de compétences importantes : instruction publique, aménagement du territoire; qu'elle consente une ristourne globale d'une part des impôts cantonaux. Et surtout il importe que les Jurassiens unis puissent élire leurs magistrats, exerçant des pouvoirs réels.

Un tel statut, les séparatistes le voteront. M. Béguelin l'a dit expressément; et sans qu'ils posent, à ce sujet, la remarque est de taille, la question du droit de vote des Jurassiens de l'extérieur. Il ajoute, certes, aussitôt, que la lutte au lendemain du scrutin reprendra jusqu'à ce que soit arrachée la souveraineté cantonale.

Cette volonté jusqu'au-boutiste est utilisée par Berne pour prétendre que, voyez-vous, ils ne feront jamais de concession et qu'il faut donc en finir. Ici, la faute politique bernoise.

### Dynamique et temps

Si un statut d'autonomie est mis en place, tel qu'il permette aux Jurassiens de gérer partiellement leurs propres affaires, et de les gérer en commun, sera créée une situation nouvelle, un mouvement, une dynamique qui permettra de dépasser l'antagonisme actuel

La sagesse politique voudrait donc qu'on laissât ce mouvement déployer tous ses effets. Que feront les Jurassiens réunis et autonomes ? Groupés et élisant leurs propres magistrats, ils doteront des hommes nouveaux d'une autorité nouvelle. Elle s'exercera dans quel sens ? Pour le maintien du nouveau statu

(Suite en page 4)

## Les clefs de Saint-Pierre

## ou le programme gouvernemental quatre ans après

Une fois encore la tradition a été respectée. Le 13 décembre 1965, le nouveau Conseil d'Etat genevois, prêtant serment en la cathédrale Saint-Pierre, a fait connaître, par la voix de son président, ses intentions gouvernementales pour les quatre années à venir. Le discours de Saint-Pierre n'a été quelquefois qu'un simple exorde patriotique ou l'énumération de vœux pies. Ce n'est pas forcer la vérité que de considérer celui d'il y a quatre ans comme un programme de législature, puisqu'après avoir proclamé « son attachement au passé et sa volonté d'en sauvegarder l'esprit », le texte gouvernemental passait essentiellement en revue les tâches concrètes et immédiates que le développement de la Cité imposait

Qui dit programme suppose autour de celui-ci une majorité. Or le nouveau gouvernement, selon un exemple qui nous vient d'en haut, n'est pas majoritaire, mais proportionnel, grâce à un dosage 2 (Parti ind. chr. soc.) + 2 (Rad.) + 2 (Soc.) + 1 (Lib.) qui ne laisse en dehors de cette combinaison que les deux tendances de gauche (communiste et de droite (vigilance) de la carte politique locale. C'est en vain en effet que les porte-parole politiques du patronat genevois avaient fait campagne, dans les semaines précédant l'élection de l'exécutif (cf. Ordre professionnel des 6 et 13 novembre 1965, par exemple), pour que la prépondérance des partis bourgeois au Grand Conseil (36 gauches contre 54 sièges bourgeois, à quoi il convient d'ajouter en règle générale les 10 vigilants) entraînât la formation d'une équipe indiscutablement bourgeoise. La volonté gouvernementale des socialistes et la prudence des partis dits nationaux ne suivent pas les conseils de l'Ordre professionnel et le peuple reconduisit la formule imposée aux partis par le scrutin précédent.

Confronter les promesses de Saint-Pierre aux réalisations effectuées ne signifie donc pas seulement dresser le bilan d'un gouvernement, mais analyser l'ensemble du rapport des forces des partis genevois. Ce n'est pas se demander seulement comment telle équipe a fait face aux problèmes qui lul étalent posés, mais comment a réagi devant ces problèmes le système démocratique lui-même

#### Le projet Babel entre la gauche et la droite

L'ensemble des intentions gouvernementales d'il y a quatre ans devait entraîner bien évidemment un accroissement des dépenses publiques que l'on se promettait d'équilibrer par des recettes supplémentaires découlant de l'essor ralenti certes, mais non arrêté, du canton.

De tels ajustements ne pouvaient suffire. Le gouvernement se trouvait donc devant la nécessité de revoir les barêmes qui jusque-là ménageaient les fortunes et les revenus importants. La réforme de la loi fiscale est ainsi peu à peu devenue une nécessité, non seulement pour procurer à l'Etat des ressources nouvelles indispensables, mais pour combattre également l'augmentation de la taxation qui résultait pour les petits et moyens revenus des effets de l'inflation. C'est pourquoi le discours de Saint-Pierre annonçait un allègement des impôts pour les contribuables moyens et — dans une tournure dont on espérait probablement que l'élégance séduirait les intéressés — « un étalement de la progressivité pour les catégories supérieures. »

Le Parti socialiste venait de déposer un projet dans ce sens lorsque, en octobre 1966, le Conseil d'Etat saisit à son tour le Grand Conseil d'un texte qui, chose surprenante dans le rapport des forces politiques existantes, allait encore plus loin que la gauche dans la taxation des gros revenus. Il est vral que cette sévérité était justifiée par la nécessité de ne pas diminuer les recettes, étant donné les charges croissantes de l'Etat, et qu'elle s'accompagnait d'un moindre allégement fiscal pour les moyens revenus.

Les six mois de travaux de la commission du Grand Conseil ont donc été riches en querelles et en prises de position. Tandis que le Comité d'action pour une fiscalité progressiste et équitable, soutenu par les syndicats, le Mouvement populaire des familles et les partis de gauche, apporte son appui aux propositions gouvernementales, promptement baptisées du nom du chef du Département des finances, projet Babel, les milieux de l'industrie et de la finance déclenchent une vaste contre-offensive. Reprenant les chiffres avancés, ils dénoncent, dans le sens du poujadisme qui se développe à Genève depuis quelques années, l'augmentation des dépenses de l'Etat et agitent le spectre des déficits croissants. Le 10 décembre 1966, l'Ordre professionnel remarque ainsi que si l'augmentation des dépenses publiques a été en 1966 de 11 %, elle est devisée pour 1967 à 14.3 %, soit une moyenne proche de celle de la législature précédente, et fort proche des 15 % jugés par les milieux d'affaires comme dépassant les possibilités genevoises. Et l'organe de la Fédération des syndicats patronaux de réclamer des économies, en reprenant notamment le vieux problème de la fusion entre l'administration de la Ville et celle du Canton. Enfin contre le projet Babel réapparaissent deux menaces tradiitonnelles : celle du lancement d'un référendum par les opposants, chose touiours désagréable même pour une loi populaire, et celle d'une fuite hors du canton des gros contribuables. « Les industries établies à Genève devrontelles se résoudre à émigrer? » se demande dans l'Ordre professionnel du 29 octobre 1966 M. Samuel Campiche. Question de pure rhétorique aux yeux de l'auteur, mais de bonne guerre politique.

En février 1967, le gouvernement est finalement contraint de modérer un peu ses intentions. Le Conseil d'Etat présente donc à la commission un projet Babel II, modifié, non dans ses grandes lignes, mais dans le poids des charges qu'il fait peser sur les gros possédants. Le 16 mars 1967, le compromis est voté par le Grand Conseil, seul l'abattement sur la fortune (impôt déjà inférieur à la moyenne suisse), fixé par les partis bourgeois à 100 000 francs pour un couple sans enfant, ayant fait l'objet d'un débat politique.

Malgré ce fléchissement gouvernemental, la loi Babel de 1967 constitue une étape dans la réforme fiscale, dont on peut mesurer l'importance aux quelques chiffres suivants:

En ce qui concerne la charge fiscale, Genève (lieu de référence Genève-Ville) voit sa place modifiée ainsi dans l'échelle des cantons suisses:

a) impôt sur le revenu :

Pour 10 000 fr. De la 18° place (1966) à la 23° place (1967).

Pour 20 000 fr. De la 13º place (1966) à la 19º place (1967).

Pour 50 000 fr. De la 15° place (1966) à la 4° place (1967).

b) impôt sur la fortune :

Pour 100 000 fr. Genève reste 25° sur 25, mais... Pour 1 million, on passe de la 21° place (1966) à la 18° (1967) et...

Pour 5 millions, de la 10° place (1966) à la 9° (1967). c) impôt sur les personnes morales (sociétés) :

Avec un capital et réserve de 1 million et un bénéfice de 100 000 francs Genève passe de la 23° place (1966) à la 19° (1967) et

Avec un capital et réserve de 1 million et un bénéfice de 500 000 francs de la 7° (1966) à la 6° place (1967).

Bref, en 1968, grâce à cette réforme fiscale, la place du canton de Genève en ce qui concerne la charge fiscale des impôts communaux et cantonaux s'établit au 23° rang pour un revenu de 10 000 francs, au 21° pour 20 000 francs, au 10° pour 30 000, et au 2° pour 200 000 francs; le reste des impôts évoluant selon les indications données ci-dessus.

Mais ce qui paraît plus important encore que les aspects sociaux de la loi Babel, c'est sa signification

politique. En effet il a fallu que le Parti indépendant chrétien-social, dont est membre le conseiller d'Etat Babel, apporte son appui au gouvernement pour lui permettre de briser l'hostilité des milieux industriels et financiers. Cette alliance comme la mobilisation de l'opinion publique par le Comité d'action, qui eût voué à l'échec tout référendum même démagogiquement vigilant, ainsi que le peu de crédibilité de la menace de fuite des gros possédants, eu égard à tous les avantages qu'offre Genève, ont donc permis au Conseil d'Etat de mener à bien une entreprise délicate.

Mais dans le climat actuel l'alliance de la gauche et du parti catholique, même social, est condamnée à n'être que temporaire. Le 20 décembre 1968, par exemple, un député socialiste propose l'introduction d'un impôt particulier sur les gains obtenus lors de la vente de biens mobiliers (actions etc...) Il s'agit d'un impôt dynamique et rémunérateur, qui procure une part importante des recettes budgétaires aux Etats-Unis et dont le principe a déjà été adopté par plusieurs cantons suisses. Mais ce jour-là le Parti indépendant chrétien-social rejoint l'ensemble des partis bourgeois (ou ne s'en sépare pas) pour enterrer séance tenante cette proposition. Pourtant la « Nouvelle Gazette de Zurich » elle-même, commentant le même projet soumis par le Conseil d'Etat saint-gallois au Grand Conseil écrivait, il y a peu : « Jusqu'à maintenant il n'existe pas d'impôt sur les gains en capital mobilier, ce qui est injuste (unrecht) et injustifié (unrechtfertigt). »

Dans le domaine fiscal, le Conseil d'Etat s'en est donc tenu aux promesses qu'il avait faites. S'il a surpris la gauche par l'accent social qu'il a donné à la réforme des barêmes d'impôt, si à cette occasion la droite a essuyé une défaite évidente, le gouvernement s'en est tenu là, faute d'une nouvelle majorité de centre-gauche, en son sein comme en celui du législatif.

### Ecoles et parkings

Annoncée dans le discours de Saint-Pierre, la nécessité d'une analyse prospective des charges et des ressources, ainsi que des besoins en équipement du canton s'est traduite par la présentation à fin 1966 d'un programme financier quadriennal pour les années 1969-1970. Le programme donne la priorité aux équipements hospitaliers, scolaires et universitaires, et entend « répondre aux besoins sans cesse croissants de la civilisation moderne », en fixant un plafond de dépenses annuelles pour les grands travaux de 100 millions. Sur un montant global de 370 millions d'investissements en quatre ans, 160 millions sont attribués aux secteurs prioritaires (hôpitaux, écoles, Université), soit les 40 %. Ce programme, qui doit donner au Grand Conseil « une vue plus générale du ménage futur de l'Etat » et lui permettre « d'exercer son pouvoir de décision avec plus de liberté », ne doit cependant pas nous leurrer. Les secteurs hospitaliers et scolaires n'ont finalement pas été l'objet d'un choix prioritaire : l'urgence imposée par l'évolution démographique a exigé ces investissements. Il n'y a plus de liberté politique pour des élus mis au pied du mur; l'extension d'hôpitaux surpeuplés ne pouvait plus être différée et le caractère obligatoire de l'instruction publique ne permet pas de renvoyer les enfants dans leurs familles. C'est pourquoi les programmes prévus pour ces deux secteurs ont été fidèlement

Tel n'est pas le cas des constructions universitaires pour lesquelles les deux tiers seulement des crédits prévus ont été jusqu'ici utilisés; ce n'est qu'à la fin de la législature que le Grand Conseil vote les crédits pour Uni II dont les travaux devaient commencer en 1968. Ce retard ne s'explique pas par l'attente de l'aide fédérale; car dès la fin 1968, la Confédération prend à sa charge le 40 % des constructions et des investissements. Il est vrai que dans

le domaine universitaire les besoins sont plus élastiques, les décisions plus difficiles à prendre...

Le complexe aérogare-aéroport de Cointrin n'a pas connu le même sort, puisqu'on y a dépensé effectivement, de 1967 à 1969, 51 millions, alors qu'il n'avait été prévu que 36,7 millions. Mais il s'agit là évidemment d'un investissement directement et indirectement productif pour l'ensemble du canton. Le programme des routes nationales (prévision 14.9 millions/dépensés 22.8 millions) et des routes cantonales qui doit répondre « aux besoins croissants de la civilisation moderne », a été exécuté et même dépassé. Mais tandis que l'aménagement des routes cantonales absorbe chaque année 5 millions, somme à laquelle il convient d'ajouter les importants investissements routiers des communes, il n'a été dépensé au total, de 1967 à 1969, que 2,3 millions pour la CGTE (transports publics) et la subvention destinée à combler le déficit de la compagnie de transports est diminuée en 1969. A l'extension planifiée des transports en commun, qui aurait dû accompagner l'édification des cités satellites, par exemple, le législateur préfère l'amélioration du réseau routier et la construction de parkings, certes indispensables pour garder sa vie à la ville, mais qui devraient exiger un élargissement parallèle des prestations de la CGTE, pour qu'ils puissent rendre les services qu'on attend d'eux. En outre, même privés, ces parkings coûteront à la collectivité en voie d'accès, etc...

Les choix qui ont quidé l'élaboration du plan quadriennal et qui imposent sa réalisation prouvent que les autorités sont contraintes d'opter, soit pour certaines obligations (hôpitaux-écoles) — résultat de l'imprévoyance antérieure et de la croissance démographique - soit pour des solutions rentables financièrement (aéroport) ou politiquement (routes), le citoyen supportant plus facilement l'exiguïté de son appartement que l'embouteillage sur la route du week-end. Quant aux besoins moins urgents psychologiquement, les vieux, l'Université, le logement, ils sont, par la force des choses ou l'inertie des hommes, relégués un peu à l'arrière plan. Le plan quadriennal, loin d'imposer donc à Genève une orientation dans son développement urbain, dévoile, en un certain sens, une politique de facilité qui se résume en fin de compte à suivre le mouvement.

### Démocratiser l'école

Alors que le sommet de la vague démographique, qui tend à devenir étale, atteint l'école enfantine, puis le degré primaire, le Département de l'instruction publique doit faire face, au cours de la législature écoulée, à la mise en application de la loi dite de démocratisation lancée en 1961 par les jeunesses radicales. Mise en application difficile d'ailleurs, comme DP s'en est alors fait l'écho (№ 92), le règlement et l'ordinateur se révélant à l'usage d'un maniement si peu souple que la première année de démocratisation des études a vu le nombre des bénéficiaires d'allocations automatiques décroître par rapport à celui des boursiers (généreusement gonflé il est vrai) des années précédentes.

L'indignation estudiantine que déclenche cette révélation sert de préface au « mai » genevois, cependant que les propositions de la gauche en faveur d'une adaptation des barêmes fiscaux et d'une augmentation des allocations donnent l'occasion à la Fédération des syndicats patronaux de contre-attaquer vigoureusement, sûre de l'appui d'une large fraction de l'opinion publique toujours sensible lorsqu'il s'agit d'argent et d'étudiants. Bloqué de ce fait au niveau d'une troisième lecture, le projet est transformé au printemps 1969 en une adaptation nuancée et provisoire des allocations d'étude. Il a ainsi suffi de moins de trois ans pour que la loi sur l'accès de tous les enfants aux études, votée d'enthousiasme par le Parlement, du bout des lèvres par le peuple, devienne un serpent de mer des travaux législatifs.

Et résumant la lassitude générale, un député concluait le dernier débat en souhaitant que l'on remette un jour sur le chantier « cette loi sur la démocratisation des études qui, indiscutablement, est pleine de contradictions et d'insuffisances, bien qu'elle rende des services éminents, mais qui n'est quand même pas digne de continuer à exercer ses effets sans être modifiée fondamentalement. »

Cette difficulté à passer du quantitatif au qualitatif, plan sur lequel doivent être posés les problèmes scolaires, le Grand Conseil l'a ressentie également, qu'il s'agisse du Cycle d'orientation, indispensable auxiliaire, quoique insuffisant à lui tout seul, de la démocratisation des études, ou qu'il s'agisse de l'Université, encore plus inadaptée dans ses structures que dans ses bâtiments à l'augmentation du nombre des étudiants, déconcertée par les problèmes scientifiques et pédagogiques nouveaux de l'enseignement supérieur. Devant les difficultés que posent la pénurie du corps enseignant, la formation des maîtres, la coordination intercantonale, les programmes d'études, l'orientation de la recherche, le Grand Conseil, malgré tout l'intérêt - souvent électoral - qu'il porte à l'école, a touché ainsi aux limites de ses compétences cantonales et de ses possibilités techniques, ce qui accroît d'autant la responsabilité de l'exécutif et des enseignants.

Et pourtant un débat sur tous les moyens propres à obtenir une amélioration qualitative de l'enseignement, y compris l'enseignement professionnel (moyens financiers, pédagogie expérimentale etc...) devrait être primordial pour le législatif.

#### Enfin le logement

Au début de 1965, la situation dans le domaine du logement était déjà difficile. Il n'est donc pas étonnant que le Conseil d'Etat ne se soit guère montré optimiste dans son discours d'installation et qu'évoquant « les difficultés de financement qui sont en train d'engendrer un grave retard », il ait annoncé pour 1966 une diminution de la construction qui allait se prolonger.

Le bilan est en effet tristement éloquent sur ce point. Si l'on déduit les logements démolis de ceux qui ont été construits, on obtient entre 1965 et 1968 une diminution du nombre de logements mis sur le marche de 6731 à 4182, et encore dans ce dernier chiffre il entre pour une bonne part des appartements de luxe ou à vendre, si l'on en juge par la lecture des pages immobilières des quotidiens. Le nombre des HLM achevés chaque année n'a-t-il pas en effet baissé pendant ce laps de temps de 2118 à 1350 ? Plus grave encore apparaît la situation de la construction, c'est-à-dire de l'avenir, puisqu'il y avait, en 1965, 11 304 logements en chantier contre 5606 seulement en 1968. Pourtant la levée du contrôle des loyers s'est traduite par une hausse importante qui atteint pour la Ville de Genève, de 1965 à 1969, 40,4 %.

Le Conseil d'Etat était, en 1965, comme ses paroles le montrent, préoccupé de l'aggravation à venir, dont les chiffres précédents permettent de mesurer maintenant toute l'ampleur. Il a donc cherché divers remèdes tels que l'augmentation du plafond des capitaux pouvant être subventionnés qui fut porté de 600 à 900 millions, et l'élévation du taux maximum de la prise en charge de l'intérêt hypothécaire de 2,5 à 3,5 %. Mais ces améliorations quantitatives des mesures prises antérieurement se révèlent insuffisantes pour rendre intéressant, dans un marché financier tendu, l'investissement de capitaux dans les logements populaires. Quant aux coopératives de logement, la rareté - donc le coût - des terrains à bâtir, ainsi que la cherté de l'argent les ont souvent empêchées de trouver les moyens nécessaires à leur constitution ou à leur action. Le domaine des HLM n'est d'ailleurs plus seul en cause et l'argent semble également se détourner du secteur libre, notamment des appartements pour les classes moyennes. Ce n'est qu'à quatre mois des élections, soit en juin 1969, que le Conseil d'Etat se décide à présenter un nouveau train de lois qui cherchent à corriger l'échec devenu patent.

Ces projets: achat de terrains pour logements jusqu'à concurrence de 6,5 millions par an, encouragement aux coopératives immobilières par des prêts hypothécaires de 2° et 3° rang sans intérêt, création d'un nouveau secteur subventionné pour classes moyennes, prise en charge par le canton d'une partie de l'intérêt des crédits fédéraux pour le logement, paraissent intéressants. Mais leur efficacité dépendra évidemment de l'importance des capitaux qui seront ainsi attirés.

Une reprise est donc possible, mais elle risque de demeurer insuffisante.

Evaluant à 5000 le nombre des logements à mettre annuellement sur le marché, le conseiller d'Etat Babel déclare le 13 juin 1969 que si l'on consacre le 15 % des revenus au loyer, 86 % de la population genevoise doit payer moins de 750 francs la pièce par an (alors que son prix est de 1200-1300 actuellement dans le secteur libre). On est donc loin des chiffres du Conseil fédéral qui estime actuellement à 13 % des locataires le nombre de ceux qui versent plus de 20 % de leurs revenus pour le loyer et qui devraient bénéficier d'un logement subventionné. On peut alors affirmer qu'il faudrait que les deux tiers des logements à construire soient, à Genève des HLM, ce qui exige, si l'on veut atteindre cette proportion, des réformes de structures, et non plus seulement des mesures d'encouragement.

## L'action gouvernementale entre l'exécutif et le législatif

Pendant quatre ans, le Conseil d'Etat genevois a donc essayé de réaliser l'essentiel du programme qu'il s'était tracé en entrant en fonction. Ce programme, qui exprime la volonté d'une coalition, lui était dicté non par une analyse théorique de la situation ou par l'idéologie des partis qui le composent, mais par les besoins les plus criants d'une cité en plein développement. Il n'est donc pas étonnant que ses réalisations aient cherché à parer au plus pressé et au plus rentable, économiquement et politiquement.

Dans l'ensemble l'action du gouvernement s'est située plus avant que celle du Grand Conseil, au gré de l'énergie et de la valeur des hommes qui le composent. Le législatif a fait preuve de moins de dynamisme et de hardiesse face à l'avenir que l'exécutif, mais il n'en a pas moins fixé - comme le veut la loi - le cadre de l'action de l'Etat. Ce cadre a été tracé par la majorité de droite qui domine au parlement, renforcée par la députation vigilante dont l'esprit plus que les hommes a pesé sur toute la législature, et cette majorité est restée cohérente, à une exception près, mais d'importance, lorsque le Parti indépendant chrétien social s'est joint à la gauche pour assurer la victoire de la réforme fiscale. Ce qui montre que le Parti socialiste, s'il était numériquement renforcé et qu'il menât une politique plus ferme, pourrait aider l'aile gauche minoritaire du PICS à s'affirmer et peser ainsi sur les décisions de ce parti centriste; il pourrait de même obliger le Parti du travail à soutenir (après avoir déposé ses traditionnels amendements où il ajoute toujours quelque chose, + 5 fr., + 10 fr., + 100 fr., à la dernière proposition) les projets clairement pro-

Mais la marge de manœuvre est étroite, délimitée d'une part par les contraintes budgétaires, d'autre part par les besoins immédiats.

Pour une telle politique, il faudrait que le Grand Conseil ne se contente pas de suivre les options du Conseil d'Etat et de ses « locomotives », mais qu'il institue des débats qui portent sur le fond, c'est-à-dire sur les choix d'une planification à l'échelle cantonale.

## Jura (suite de la page 1)

quo, contrebalançant ainsi le séparatisme? Poussera-t-elle la logique de l'autonomie jusqu'à la revendication de la souveraineté? Nul ne peut le dire auiourd'hui.

Mais ce qui est certain, c'est que de cette manière le problème jurassien trouverait une solution en quelque sorte expérimentale; l'autodétermination serait vécue avant d'être sanctionnée par un vote.

#### Responsabilité fédérale

Cloisonnements et cluses du Jura. Mais ce pays est aussi un carrefour. Axe Bâle-Suisse romande, axe Ajoie (et zone industrielle du Rhin, et un jour du Rhône-Rhin) - Plateau suisse.

L'unité jurassienne permettrait à ce pays, que l'histoire a réduit au rôle de marche bernoise, de mieux réaliser sa vocation géographique.

L'affaire jurassienne est entrée dès maintenant dans sa phase délicate. Or, c'est aujourd'hui que l'indifférence fédérale nous surprend; la Confédération laisse mettre en route un processus bernois impropre, qui néglige deux aspects essentiels.

1. Le statut d'autonomie doit être, non pas octroyé unilatéralement, mais négocié avec toutes les parties intéressées, sous médiation fédérale, comme le propose la commission Petitpierre.

2. Ce statut devra, dans la durée, déployer ses effets; cela seul compte et non les stratagèmes juridico-plébiscitaires destinés à en finir une fois pour toutés.

C'est aujourd'hui, nous aimerions pouvoir le dire sur un ton modeste et solennel à la fois, que Cantons et Confédération doivent prendre leurs responsabilités.

## A Berne, 5000...

Dans une manifestation, on se dénombre. La Place fédérale était correctement garnie, la densité aurait pu être plus compacte. L'immense majorité de la foule était composée de Romands; une mobilisation même partielle des Suisses alémaniques aurait permis de donner au rassemblement un caractère imposant. On veut bien qu'outre-Sarine le problème du logement ne se pose pas de la même manière qu'à Lausanne ou Genève, mais il doit exister aussi; il suffit de connaître d'une part les prix des terrains dans les centres urbains de la Suisse allemande, l'indice des prix à la construction et d'autre part la movenne des salaires pour acquérir la certitude qu'il y a, à Zurich, Berne ou Bâle un problème du logement et plus particulièrement du logement familial. Alors ?

Une des qualités du Mouvement populaire des familles, c'est son pouvoir fédérateur: du Parti du travail aux sections romandes du Parti socialiste, à l'aile gauche chrétienne sociale, il peut, sur des objectifs précis, être le coordinateur d'une action commune de la gauche. L'Union syndicale le boude pourtant, comme si elle était indisposée que les militants du M.P.F. ne suivent pas la voie de service.

Ce rassemblement, où les banderoles bleu-blanc revendiquaient avec humour, à la jurassienne, où le Parti socialiste genevois avait déployé son drapeau, que le conseiller d'Etat Chavanne portait à la française, ce rassemblement, calme, calme, réchauffé un peu par les accents de l'oratrice de langue italienne a, à défaut d'un choc, créé un mouvement. Le vote du Conseil national acceptant une révision des conditions de résiliation d'un bail a été, en grande partie, porté par la manifestation de Berne. Mais il ne faudrait pas oublier que les 5000 personnes qui s'étaient réunies ne se contenteront pas d'une navette entre le Conseil des Etats et le Conseil national sur une disposition qui ne touche qu'à un seul aspect du problème. Quand ils auront la perspective de pouvoir intenter un procès à leur propriétaire qui les congédierait, les locataires n'en seront pas plus chaudement logés. Une politique du

logement ne peut pas surgir du code des obligations. L'essentiel, le droit au logement, est contenu dans l'initiative du M.P.F. Elle sera soumise au peuple l'an prochain. Les grandes associations ne pourront donc pas éluder le choix public : soutenir ou ne pas soutenir l'initiative. Le reste, comme le disait dans son discours public le conseiller national Bussey, selon une formule que l'on ne doit pas entendre souvent au Bundeshaus « n'est que pet de lapin sur une toile cirée »!

## Grève des instituteurs Iausannois

Si l'on veut prendre conscience de l'évolution de l'histoire locale à l'aide de quelques illustrations, de même qu'on démontre en trois photographies combien quelqu'un a changé, il faut mettre en bonne place, dans l'album, la grève des instituteurs lausannois. Quand on sait avec quel soin le parti radical s'est assuré depuis cent ans la direction exclusive de l'Instruction publique, avec quel bonheur il a fait de l'Ecole normale une école gouvernementale, au point que même des instituteurs d'extrêmegauche qui avaient passé par la maison n'ont pu corriger l'accent radical de leur éloquence, cette grève est digne de figurer dans les manuels d'histoire. A quand, pour fêter la fin du régime, la grève des préfets?

A cette grève il a manqué deux qualités. Des objectifs clairement définis d'abord; et aussi une force unitaire, réalisant l'unanimité du corps enseignant dans tout le Canton et, au-delà du corps enseignant, obtenant l'appui de l'opinion publique. Il faut reconnaître toutefois que la brutalité des décisions du Grand Conseil avait créé chez les Lausannois une amertume que tout salarié, placé dans les mêmes conditions, aurait ressentie.

La clarté aurait exigé que l'on renonce à l'idée qu'il y a je ne sais quelle promotion dans la nomination d'un enseignant à Lausanne. Les maîtres secondaires ont connu pendant longtemps cette différenciation; ils ont rejeté toute inégalité dans le salaire. dans le cahier des charges entre la province et Lausanne: l'alignement ne s'est pas fait exactement selon leurs vœux, mais il a mis fin à une distinction entre gens de première zone et gens de seconde zone. Chacun s'en porte mieux.

Certes on peut admettre que le coût de la vie, en raison du prix du loyer, varie selon les régions. Les CFF ont mis au point un indice local des prix qui, sauf erreur, donne aussi une prime à ceux qui résident dans des localités de haute altitude, ou très éloignées. Tant mieux si l'on arrive à définir des critères objectifs, mais c'est difficile; les facteurs à considérer sont nombreux, impôts, nature des obligations sociales, frais de déplacements, études des enfants, etc... et, dans les petites localités, la base statistique pour établir des moyennes valables

Quels peuvent être alors les objectifs du corps enseignant? Revaloriser l'ensemble de la profession. La pénurie d'enseignants est un fait. On objecte souvent qu'elle est générale, dans tous les métiers: c'est vrai; mais elle est inacceptable dans l'enseignement, qui ne devrait jamais être que de première qualité. Inutile de faire des phrases, on sait qu'aujourd'hui le niveau d'un pays dépend de la manière dont les aptitude de tous les enfants sont mises en valeur.

Cette revalorisation se jauge d'abord en termes de salaire: mais elle est liée aussi aux possibilités de promotion, au prestige social du métier.

Or, et nous avons dans D.P. souvent développé cette thèse, la société contemporaine, c'est là une de ses difficultés d'adaptation, est incapable, parce qu'héritière des structures autoritaires du XIXº siècle, de concevoir la promotion autrement que hiérarchique, liée à une fonction de commandement,

Ceux qui ont innové, sur ce suiet, sont à notre connaissance les industries chimiques, obligées d'intégrer et d'intéresser des chercheurs de grande classe, éminents en tant que chercheurs, mais non en tant que chefs de service.

Dans l'enseignement en revanche on n'a pas innové. La promotion, c'est y devenir inspecteur. Et rien n'a changé, parce que la conception individualiste de l'enseignement n'a pas encore été dépassée, parce que la pédagogie expérimentale n'a pas encore vu le jour, parce que la recherche pratique n'est pas encore organisée...

Si des responsabilités pédagogiques étaient définies (perfectionnement professionnel, formation des stagiaires, recherches pratiques), une promotion pourrait objectivement lui être liée, qui correspondrait à des avantages salariaux.

Le slogan est simple : il faut substituer à la promotion géographique (Lausanne) une promotion pédagogique. Jusqu'ici les associations professionnelles étaient réfractaires à cette idée, par peur que cette réforme ne permette pas d'offrir un avantage précis à chacun de leurs membres. Aujourd'hui, dans cette situation d'impasse, la revendication peut être reprise, sans desservir personne.

Mais ce qui est stupéfiant, c'est l'immobilisme de l'Etat sur ce sujet fondamental d'une nouvelle organisation pédagogique. Pourtant ce ne sont pas les interventions de toute nature, à divers niveaux parlementaires, qui ont manqué, sans compter celles qui furent faites de l'intérieur.

Faut-il répéter, une fois de plus, qu'il est d'une coupable légèreté de multiplier les projets de réforme totale de l'Ecole, sans avoir préparé le corps enseignant à l'esprit et aux méthodes d'une nouvelle pédagogie?

La grève des instituteurs lausannois, par son absence de perspectives, avait des aspects d'un baroud d'honneur. Mais, à partir d'elle, se dégagent de nouveaux objectifs qui sont la revalorisation de la profession, la mise en place d'une promotion liée aux responsabilités pédagogiques (et non pas seulement hiérarchiques), la conception d'une nouvelle pédagogie, expérimentale et non-individualiste. Les communes devraient naturellement être associées à cette nouvelle politique. Dans la mesure où elles y participeront efficacement, elles auront des chances d'attirer ou de retenir des enseignants et des enseignants dévoués à leur métier. L'Etat, de surcroît, pourrait aider les communes les plus géographiquement excentriques.

Il y a donc place, et une large place pour une nou-

S'ils la définissent clairement, les enseignants retrouveront le chemin de l'unité d'action.

### A nos lecteurs

Nous n'avons pas encore publié nos comptes 1968; nous nous en excusons, car nous n'avons pas l'intention d'abandonner cette coutume. Ils ont été bouclés provisoirement. Ils sont satisfaisants. Le bateau flotte et ne prend pas d'eau. Dès que possible, dès que l'administrateur aura eu le temps de souffler, le détail des chiffres sera communiqué.

L'équipe genevoise de D.P. s'est renforcée. On trouvera donc, plus souvent, dans nos colonnes des commentaires de l'actualité vue par le petit bout du lac. Ainsi cette semaine, une étude sur le bilan d'une législature.

En ce qui concerne les cahiers spéciaux, le prochain sera une étude du capitalisme suisse, qui sortira, nous l'espérons, à la fin de l'année.

Nous avons décidé de consacrer à l'art public une série d'articles, plutôt qu'un cahier entier, comme nous l'envisagions d'abord. Quant à l'état de la question, relevons que l'épargne négociée sera un des sujets de discussion du prochain congrès de l'Union syndicale. Un communiqué récent (25 septembre) annonce en effet que le comité a « abordé le problème de la constitution de capitaux en mains des travailleurs et de leurs organisations ». Le Cartel syndical vaudois reviendra, dans tous les cas, à la charge sur ce suiet.

Pour le service militaire différencié, la réponse du Conseil fédéral à la motion Furgler, demandant la création d'un corps d'intervention en cas de catastrophe internationale, sera prochainement l'occasion de faire le point.